CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

Tarifs applicables sur les lignes du réseau de transport départemental Cartreize

DGAED Direction des Transports et des Ports Service des Affaires Générales 04-13-31-02-15

PRESENTATION

En application de l'article L1221-5 du Code des Transports, les tarifs des lignes régulières d'autocars sont fixés par le Conseil Départemental.

Les recettes relatives aux lignes régulières, inscrites au budget 2016, sont égales à 17 720 000 € HT.

Par votre délibération n°25 du 11 décembre 2015, vous aviez approuvé une augmentation de l'ordre de 5% des tarifs applicables sur l'ensemble de la gamme « grand public ».

Les tarifs de la ligne 91 Marseille-Aéroport ont été modifiés dans le cadre de l'avenant n°7 à la délégation de service public du 21 décembre 2011 approuvé par votre délibération n°22 du 29 janvier 2016.

MODIFICATIONS TARIFAIRES

La gamme tarifaire adoptée en décembre 2015 comporte certaines erreurs matérielles (arrondis de calcul) qu'il est nécessaire de rectifier.

Par ailleurs, le championnat d'Europe des nations de football qui va se dérouler du 10 juin au 10 juillet, va entraîner une forte augmentation de la fréquentation du réseau Cartreize. Durant cette période, les lignes desservant l'aéroport Marseille-Provence vont être renforcées et une offre ticket aller-retour + RTM sera proposée à la clientèle.

En conséquence, il convient d'aligner les tarifs de la ligne 36 Marseille-Aéroport par Gignac sur ceux de la ligne 91 Marseille-Aéroport, ces deux lignes étant amenées à se compléter durant le déroulement de l'Euro.

Dans le même esprit, un tarif aller-retour Marseille-Aix sera créé afin de simplifier les opérations de vente de titres.

La nouvelle gamme tarifaire applicable au 1er juin 2016 est présentée en annexe du présent rapport.

Les propositions qui vous sont présentées n'ont pas d'incidence financière.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de M. le Délégué aux Transports, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL